



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISION DU MAIRE

**N° 52/25 – PORTANT APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AUTORISATION TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NON CONSTITUTIVE DE DROITS REELS DU LOGEMENT DE
L'ANCIENNE MAIRIE**

Le Maire de La Roque D'Anthéron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,

Vu que la Commune est propriétaire de ce bien

Vu la demande et la nécessité urgente de loger

APPROUVE la convention d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels, pour le logement situé à la Roque d'Anthéron telle qu'elle est annexée.

DIT que la présente location est consentie moyennant une indemnité d'occupation de 414€ par mois, charges d'eau, de gaz et proratation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comprises.

DIT que la présente location est consentie pour une durée déterminée conformément aux stipulations contractuelles annexées du 1^{er} septembre 2025 au 31 mai 2026, excluant toute reconduction tacite.

Fait à La Roque D'Anthéron, le 27 août 2025



Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Annexe : Convention d'occupation

Acte Rendu Exécutaire

Après Télétransmission / Publication / Notification le 20/09/2025

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Hôtel de Ville – 13540 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04 42 95 70 70 – Fax : 04 42 50 53 19
Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence
Site internet : www.ville-laroquedantheron.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/09/2025

Approuvé par le Maire

13540 - 04 42 95 70 70 - 04 42 50 53 19